

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés® présentent le

fatis

**fonds d'appui
pour des territoires
innovants seniors**

2025-2026



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES
HANDICAPÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie
cnsa



Le fonds d'appui pour des territoires innovants seniors : une subvention en faveur de la transversalité des politiques locales et de la participation des habitants.

Contexte : Soutenir le vieillissement actif en construisant des environnements bienveillants

Objectif : Favoriser l'émergence d'actions territoriales en faveur du vieillissement actif et en bonne santé

Levées de candidatures 2026 :

- 23 janvier 2026
- 17 avril 2026
- 19 juin 2026
- 18 septembre 2026
- 4 décembre 2026

Consulter le
cahier des
charges :



UNE BOURSE EN FAVEUR DE L'INGÉNIERIE DE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE L'ÂGE POUR LES TERRITOIRES

Cet appel à projets s'adresse aux collectivités "en route vers le label" :

AUX COMMUNES,
DÉPARTEMENTS,
RÉGIONS

AUX EPCI
(Com'Com,
Agglo, Com'
urbaines,
Métropoles)

AUX
PAYS, PETR,
SYNDICATS
MIXTES

Dossier de candidature pour l'Axe 1



Vous souhaitez élaborer et développer une politique de l'âge globale, stratégique et cohérente dans votre territoire ? Bénéficiez d'une aide financière pour construire la gouvernance, réaliser un état des lieux territorial et animer une démarche participative.



Grâce à cette subvention vous pouvez financer une prestation pour être aidé dans :

- A. La structuration de la gouvernance en faveur d'une politique de l'âge dans le territoire
- B. L'élaboration d'un état des lieux transversal du territoire
- C. L'animation, le compte-rendu et la synthèse du diagnostic participatif
- D. Formations et/ou événements internes aux territoires pour développer une dynamique transversale
- E. Soutien à l'élaboration du plan d'action

Le référencement de prestataires par le RFVAA vise à assurer aux collectivités qui souhaitent s'engager dans une politique locale de l'âge et plus spécifiquement dans le programme "ami des aînés", que les collaborateurs externes qu'elles seront susceptibles de mobiliser, sont formés aux enjeux de cette dynamique, au référentiel du LABEL "AMI DES AÎNÉS"® et aux outils développés par le RFVAA. Le contrat qui lie la collectivité au prestataire est indépendant du RFVAA, qui n'est pas engagés aux résultats. La liste des prestataires référencés est disponible sur le site internet du RFVAA

AXE 2

Jusqu'à 40 000 € pour la
création de projets (Axe 2)
dans votre collectivité

Cet appel à projets
s'adresse aux
collectivités "en route
vers le label" :

AUX
COMMUNES,
DÉPARTEMENTS,
RÉGIONS

AUX EPCI
(Com'Com,
Agglo, Com'
urbaines,
Métropoles)

AUX CCAS,
SUR LEURS
CHAMPS DE
COMPÉTENCE

Dossier de
candidature
pour l'Axe 2



SOUTENIR LES PLANS D'ACTION AMI DES AINÉS® LOCAUX

Au total, la subvention sollicitée ne pourra dépasser :



Grâce à cette subvention vous pouvez mettre en place un projet de votre plan d'actions Ami des Aînés :

- Des améliorations structurelles pérennes de l'espace public
- Des actions relatives à l'information et la communication adaptées aux seniors
- Des équipements pour les tiers-lieux soutenus par le secteur public avec des gestionnaires à but non lucratif

Au total, le montant des subventions allouées pour chaque projet retenu sera au maximum de 40 000 euros.

fatis

**fonds d'appui
pour des territoires
innovants seniors
2025-2026**

**un accélérateur d'innovations
des collectivités pour mieux
vieillir**

Renseignements

Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

03 45 18 23 20

accelerateur@rfvaa.com



Avec la participation de la



**Décennie
pour le vieillissement
en bonne santé**